

AVIS AU PUBLIC

Conformément aux dispositions de l'article 43 de la loi du 25 mai 2011 relative à la chasse, il est porté à la connaissance du public que les rôles de répartition de l'année 2021/22 des Syndicats de Chasse des lots 553, 580 et 595 peuvent être consultés pendant 15 jours du 16 mars au 30 mars 2022 auprès du secrétaire-trésorier sur rendez-vous, par téléphone ou par mail.

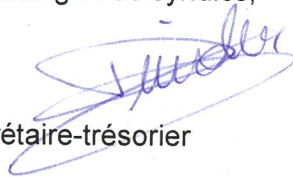
Tous les propriétaires des terrains chassables sont tenus de compléter leurs données via la plateforme <<myguichet>> ou de communiquer leurs données bancaires au secrétaire-trésorier.

Adresse mail : lindendanielle83@gmail.com

Secrétaire-trésorier : Danielle Linden, Tél : 621 26 40 96

Le 14 mars 2022.

Pour le collège des syndics,



Le secrétaire-trésorier